

Avis de gros temps chez Air France-KLM

Source : infos du Grand Cellier
11 janvier 2022



Le groupe va partir à la recherche d'investisseurs pour renouveler ses fonds propres et faire baisser son niveau d'endettement, le besoin est estimé de 1 à 2 milliards d'euros en 2022. Cette levée de fonds ne sera pas la dernière pour Air France-KLM qui, d'après des estimations, aurait besoin de 4 à 6 milliards d'euros pour « se maintenir dans le peloton de tête du transport aérien ».

Air France-KLM a déjà reçu plus de 14 milliards d'euros d'aides des Etats français et néerlandais depuis le début de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Cette fois, il ne pourra probablement plus compter sur eux. En effet, la France détient déjà 28,6% des parts du groupe, et ne peut dépasser les 30% sans devoir lancer une OPA sur la totalité des titres. Quant aux Pays-Bas, ils n'avaient déjà pas participé à la première augmentation de capital d'avril 2021, qui avait permis de lever 1,036 milliard d'euros et fait doubler la participation de l'Etat français.

Mi-décembre, l'entreprise a remboursé 500 millions euros de l'encours de quatre milliards d'euros du prêt garanti par l'Etat français (PGE) et a indiqué avoir négocié un report de l'échéance finale de 2023 à 2025.

China Eastern et Delta Air Lines, également actionnaires, n'ayant pas non plus manifesté leur intérêt pour le moment, le groupe va sûrement devoir convaincre des investisseurs privés. Un défi de taille alors que le secteur du transport aérien reste particulièrement vulnérable face à la propagation du variant Omicron, et que les résultats du plan de transformation d'Air France-KLM restent incertains.

Contribution pour les carburants d'aviation durables

Entre 2005 et 2019, Air France a réduit de 6% ses émissions de CO2, malgré l'augmentation du trafic. La prochaine étape est d'atteindre 15% de réduction d'émissions de CO2 d'ici à 2030 par rapport à 2005. L'objectif est d'atteindre zéro émission nette en 2050.

La réglementation française imposera en 2022 une incorporation en moyenne de 1% de Carburant d'Aviation Durable pour les vols au départ de France.

Le groupe Air France-KLM met en place une contribution « Carburant Aviation Durable » qui sera intégrée à partir du 10 janvier dans le prix du billet : de 1 à 4 euros en cabine Economy, de 1,50 à 12 euros en cabine Business, selon la distance. Grâce à cette contribution, et à la participation volontaire de plusieurs des clients entreprises, ce sont plus de 15 000 tonnes de carburant d'aviation durable qui pourront être intégrées dans les avions en 2022, soit 10 fois plus que l'année précédente, allant bien au-delà du mandat obligatoire.

Il est désormais possible de fabriquer du carburant, à partir d'huiles usagées ou de résidus forestiers et agricoles, permettant de réduire de 75% sur son cycle de vie les émissions de CO2 par rapport au kérosène fossile. Ces carburants, dont la production n'entre pas en concurrence avec les filières alimentaires, peuvent être incorporés en toute sécurité sans modification des appareils.

Les quantités disponibles sont encore très limitées et représentent aujourd'hui un coût 4 à 8 fois supérieur au kérosène classique. L'émergence de filières pour une production à grande échelle, en France et en Europe, permettra de réduire ces coûts.